

s'expose à voir l'affaire Lynam se répéter un plus ou moins grand nombre de fois, au détriment de la liberté individuelle et de la justice.

Mais si, d'un côté, il faut prendre de grandes précautions pour éviter le danger de déclarer aliénés et de traiter comme tels des individus sains d'esprit, d'un autre côté il importe, advenant le cas de folie, de donner aux malheureux qui en sont frappés tout le traitement qui convient à leur état.

Nous n'entreprendrons pas de discuter ici les divers modes de traitement des aliénés; nous laissons aux spécialistes cette tâche plus ou moins difficile. Qu'on nous permette de dire seulement qu'en principe nous sommes peu en faveur de l'affermage des asiles d'aliénés, soit à des individus, soit même à des corporations, religieuses ou laïques. À notre sens le gouvernement lui-même devrait prendre la haute direction des institutions de ce genre et en faire sa propre affaire, même si cela devait coûter à la province quelques milliers de piastres de plus. Le traitement des aliénés n'est pas une chose sur laquelle on doit lésiner.

L'espace nous manquant aujourd'hui, nous nous réservons de continuer dans une livraison subséquente, l'examen de cette question importante. Nous profiterons de l'occasion pour examiner la lettre que M. le Dr Hack Tuke, de Londres, a adressée, sur la question qui nous occupe, au rédacteur du *Canada Medical and Surgical Journal*, lettre qui a fait le tour de la presse et qui a si fort ému les esprits. Le Dr Tuke peut être, en ce qui concerne certains détails assez secondaires, influencé par des préjugés de race et de croyance, mais au fond, il a touché la véritable note, et mis le doigt sur le point le plus faible de notre système de traitement des aliénés.

Falsification des aliments et des médicaments.

Nous avons là, sous les yeux, " l'Acte concernant la falsification des aliments et des médicaments " tel qu'adopté à la dernière session du parlement fédéral, et nous estimons qu'il devra être d'un grand avantage pour le public, si on peut seulement en presser vigoureusement l'exécution. Il est bien probable que l'on s'occupera tout d'abord de l'adultération des denrées alimentaires, boissons, etc., et que les inspecteurs-analystes auront là amplement de quoi s'occuper. Si nos informations sont bonnes, le thé, entre autres, est abominablement falsifié, et la quantité de thés de qualité très inférieure (et conséquemment vendus à bas prix,) que l'on a réussi à introduire dans nos campagnes est réellement énorme. Heureusement que le thé vert, si apprécié naguère de nos cultivateurs, cède rapidement la place au thé non coloré du Japon. On nous informe aussi que des thés de qualité inférieure, et indubitablement falsifiés sont achetés par quelques unes de nos institutions publiques. C'est là un point des plus importants, et nous attirons spécialement l'attention de nos analystes sur les marchands qui ne rougissent pas de se livrer à semblable trafic.

Les épices, telles que le poivre, le clou de girofle, la cannelle etc sont, nous dit-on, falsifiées dans la proportion de la moitié de leur poids, et il est devenu actuellement impossible à Montréal de se procurer une quantité quelconque de poivre noir moulu *pur*. La crème de tartre est